

Communauté de Communes

Jabron Lure Vançon Durance

Le village - 04290 SALIGNAC

Tél. 04.92.34.46.75

[ccjlvdirection@orange.fr](mailto:ccjlvdirection@orange.fr)

[www.ccjlvd.fr](http://www.ccjlvd.fr)

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

MAITRE D'OUVRAGE :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES JABRON LURE VANCON  
DURANCE  
(CCJLVD)**

TEL : 04 92 34 46 75    E.MAIL : [ccjlvdirection@orange.fr](mailto:ccjlvdirection@orange.fr)

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

**ETUDE STRATEGIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE  
LA CCJLVD ET FAISABILITE DE LA ZONE D'ACTIVITES**

**CAHIER DES CHARGES**

Date limite de réception des offres :

**26 Février 2021 à 12h**

# SOMMAIRE

<b>PARTIE I : CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES .....</b>	<b>p 3</b>
1 : CONTEXTE ET OBJET DE L'ETUDE .....	p 03
1.1 –Le cadre.....	p 03
1.2 –L'intention intercommunale .....	p 04
2 : CARACTERISTIQUES ET CONTENU DE L'ETUDE .....	p 04
2.1 – Étude stratégique .....	p 05
2.2 – Etude de faisabilité opérationnelle sur la création d'une zone d'activités .....	p 06
3 : SUIVI DE L'ETUDE .....	p 09
3.1 - Comité de pilotage .....	p 09
3.2 - Réunions et documents de travail .....	p 10
3.3 Le calendrier .....	p 11
4 : RESTITUTION DE L'ETUDE .....	p 11
4.1 – Durée de la mission.....	p11
4.2 Rendus et restitution de l'étude....	p 11
4.2 - Secret professionnel et propriété de l'étude .....	P 12
<b>PARTIE II : CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES .....</b>	<b>p 12</b>
1 : CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ ET CONDITIONS DE CONSULTATION .....	p 12
1.1 - Type de procédure .....	p 12
1.2- Décomposition du marché .....	p 12
1.3- Pieces constitutives du marché.....	p 13
1.4- Négociation .....	p 13
1.5- Demande de précisions : .....	p 13
2 – COÛT DE LA MISSION .....	P 14
2.1 - Documents à produire par le candidat.....	p 14
2.2 – Les clauses financières .....	p 14
2.3 – Pénalités de retard .....	p 14
3 – REMISE DES OFFRES .....	P 15
3.1- La candidature .....	p 15
3.2 - Jugement des propositions et critères d'attribution .....	p 15
3.3 - Documents à produire par le candidat .....	p 15
3.4- Délai de validité des offres .....	p 16
3.5 - Conditions de remise des offres .....	p 16
3.6- Renseignements complémentaires .....	p 17
<b>ANNEXE 1 – DECOMPOSITION FINANCIERE DE LA MISSION .....</b>	<b>p 18</b>

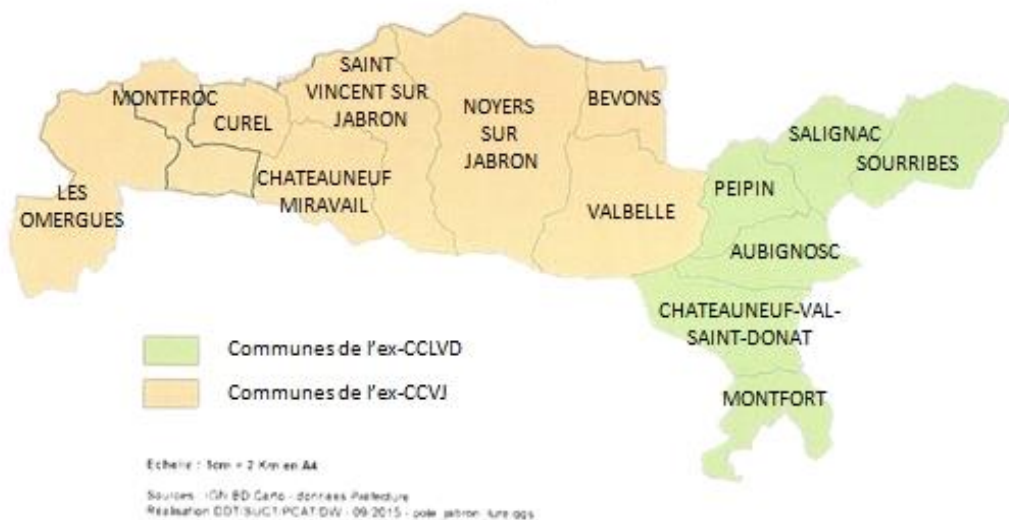
# PARTIE I : CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

## 1. LE CONTEXTE

### 1.1 Le cadre

Composée de 14 communes et comptant 5 265 habitants, la Communauté de communes Jabron-Lure-Vançon-Durance est née en 2017 de la fusion entre l'ex-CC Lure-Vançon-Durance et l'ex-CC de la Vallée du Jabron.

### Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance (CCJLVD)



Jusqu'à présent les deux anciennes intercommunalités, la Communauté de communes de la Vallée du Jabron et la Communauté de communes Lure Vançon Durance, avaient peu investi le champ du développement économique, se concentrant essentiellement sur les services à la population (gestion des écoles, du périscolaire, de l'extrascolaire et de la petite enfance.)

Le développement économique quand il a été abordé, l'a été du seul point de vue foncier avec une réflexion sur la mise en place de zones d'activités mais aucun travail n'a été fait sur les autres champs d'intervention possibles d'aide aux entreprises, ou sur les autres composantes de l'économie (artisanat, agriculture, tourisme).

De plus, bien qu'une zone commerciale privée existe sur la commune de Peipin, notre territoire ne compte à ce jour aucune zone d'activités communautaire.

Aussi, la nouvelle intercommunalité et les nouvelles compétences attribuées par la NOTRe offrent une opportunité à saisir pour notre territoire pour travailler sur son développement économique.

D'autant qu'elle dispose d'un potentiel économique intéressant grâce à :

- un positionnement privilégié pour le commerce et les services dû à sa proximité avec les grands axes de communication (vallée de la Durance),
- une agriculture vivante et diversifiée,
- un territoire préservé, lieu d'activités de pleine nature ayant un fort potentiel touristique (vallée du Jabron).

Elle pourrait également bénéficier de foncier sur la commune d'Aubignosc pour développer une zone d'activités durables offrant ainsi des possibilités d'implantation aux entreprises et une nouvelle dynamique économique sur le territoire.

## 1.2 L'intention intercommunale

La CCJLVD dispose déjà d'un certain nombre d'éléments d'informations économiques (portrait de territoire de l'AD 04 et de la CCI 04) ainsi que des études plus spécifiques sur l'implantation d'une nouvelle zone d'activités (étude d'opportunité sur la ZA d'Aubignosc et étude de la CCI 04). Ces études (qui seront mis à disposition des candidats) offrent une vision synthétique du territoire et des éléments de réflexion sur le projet de zone d'activités.

Toutefois, afin de décider des actions à mettre en place, la collectivité souhaite disposer d'une analyse affinée et approfondie .

La finalité de l'étude économique est d'élaborer une stratégie permettant de :

- favoriser le maintien et développement des activités et de l'emploi
- développer des actions et des outils adaptés aux besoins des acteurs économiques
- faciliter la mise en relation des différents partenaires (communes, CC, CCI, CMA, AD04, services de la Région)

## 2. CARACTERISTIQUES ET CONTENU DE L'ETUDE

### 2.1. ETUDE STRATEGIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA CCJLVD

#### - A) La démarche

La collectivité souhaite construire une approche nouvelle prenant en compte l'ensemble des ressources du territoire de la CCJLVD.

Cette étude portera sur tous les secteurs économiques (agriculture, artisanat, tourisme, commerces, industrie ...) afin d'avoir une vision globale du tissu économique et permettre une réflexion transversale sur les actions à mettre en place.

Elle sera coconstruite puisqu'elle a pour ambition d'associer les différents partenaires (chambres consulaires, AD04, mairies...) et les acteurs du territoire (entretien des entrepreneurs sur la base d'un panel préétabli...) afin que chacun puisse s'approprier cette étude.

#### - B) Les attendus

Cette étude stratégique doit permettre de :

- disposer d'un diagnostic détaillé et actualisé portant sur tous les aspects du développement économique : commercial, artisanal, agricole, touristique...
- connaître les acteurs en présence sur le territoire, leurs besoins, les potentiels de développement du territoire
- aboutir à des propositions de stratégies de développement économique multi-sectorielles et transversales

- identifier et chiffrer des actions adaptées aux spécificités du territoire et aux besoins identifiés
- développer les échanges et la mise en réseau des différents acteurs
- déterminer le positionnement de la CCJLVD par rapport à ses voisins (CCSB, PAA) et aux structures partenaires (AD 04, chambres consulaires, Région...).

### - C) Les données à collecter

À cette fin, l'étude devra comprendre à minima les éléments suivants (*le prestataire peut rajouter les éléments complémentaires permettant d'éclairer le diagnostic*) :

#### **PHASE 1 : DIAGNOSTIC**

- Un état des lieux du tissu économique local,
  - *Éléments généraux de cadrage*
  - *Analyse de l'économie locale (emploi, secteurs d'activités, identification des filières, créations d'établissements...).*
  - *Inventaire détaillé des entreprises du territoire (liste des entreprises du territoire, types d'entreprises, profil des entrepreneurs...)*
- Une qualification de la demande des entreprises,
  - *Connaître les besoins et attentes des entreprises (offre foncière, immobilière, services connexes, emploi, formation...)*
  - *Identifier les projets et besoins potentiels des porteurs de projets*
- Un état des lieux du foncier disponible (terrains, bâtiments),
- Un inventaire des acteurs, dispositifs et outils d'accompagnement existants sur le territoire,
- L'identification des contraintes et des potentiels liés au territoire,
- Une analyse comparative des politiques économiques des territoires voisins.

*Il est à noter concernant la partie diagnostic que nous disposons déjà d'un certain nombre de données (portrait de territoire de AD04 et CCI).*

#### **PHASE 2 : SYNTHÈSE ET DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

*En prenant appui sur le diagnostic préalablement établi, il s'agira de proposer au moins deux stratégies de développement économique à l'échelle du territoire avec, à la clé, un programme d'actions adapté à la réalité rurale du territoire.*

1. Synthèse et analyse du diagnostic,
2. Propositions de stratégie et préconisations d'actions de développement économique, *Une attention particulière sera portée sur les actions proposées. Ces dernières devront être innovantes et prendre en compte le contexte actuel au vu de la crise sanitaire et environnementale.*
3. Retour d'expériences exemplaires.

Cette deuxième phase doit permettre de définir une feuille de route et des actions concrètes pour donner corps à la stratégie de développement retenue. Pour chaque action, devront être définis les objectifs poursuivis, les retombées attendues, les acteurs à associer pour mener à bien l'action, une estimation des moyens financiers et humains, un calendrier prévisionnel. Le prestataire retenu devra également aider la Communauté de communes à définir les priorités d'action.

**Par ailleurs, l'étude stratégique doit permettre de poser le cadre et nourrir la réflexion pour l'étude opérationnelle sur la Zone d'activités d'Aubignosc.**

## **2.2 ETUDE DE FAISABILITE OPERATIONNELLE SUR LA CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITES A AUBIGNOSC**

Le projet de zone d'activités a déjà fait l'objet d'une étude d'opportunité économique en 2014 dans le cadre de l'élaboration du PLU de la Commune d'Aubignosc et d'une note de la CCI en 2018.

Ce projet a été identifié comme présentant un intérêt structurant pour le territoire. En effet, situé en sortie d'autoroute au cœur du Val de Durance, ce secteur constitue un territoire d'avenir en termes de développement économique.

### **- A) Les attendus**

Afin que cette zone participe durablement à l'essor économique du territoire, il convient d'affiner les études réalisées en 2014 et 2018.

Cette étude devra permettre de confirmer ou pas le potentiel de cette zone, son dimensionnement, son cœur de cible, son ancrage territorial, la stratégie économique à adopter, les travaux à réaliser et le coût de l'aménagement.

Elle devra notamment lever les différents freins en termes d'accessibilité, de maîtrise du foncier, de commercialisation et de remplissage de la zone.

Cette étude analysera le type d'entreprises à accueillir afin de favoriser un développement économique harmonieux en fonction des différentes composantes du territoire.

Le caractère opérationnel de cette étude doit permettre à la Communauté de communes de se positionner sur le devenir de cette zone et engager rapidement les travaux.

Cette étude devra également intégrer les enjeux du développement durable notamment sur le volet environnemental avec une réflexion approfondie qui devra porter sur :

- l'intégration du projet dans son environnement
- sur la qualité architecturale et paysagère de la zone d'activité
- la maîtrise et l'optimisation des consommations d'énergie
- la réalisation des bâtiments éco-conçus
- la gestion de la ressource en eau et la problématique de la gestion des déchets.

A cet effet, il conviendra de prendre attache auprès de l'ARBE afin de se conformer au cadre de référence de l'aménagement et la gestion durable des parcs d'activités.

### **- B) Les informations à renseigner**

L'étude intégrera les différents aspects afférents à la constitution d'une zone d'activités et devra notamment permettre à la Communauté de communes de répondre aux questions suivantes :

## **PHASE 1. OPPORTUNITE ET POSITIONNEMENT DU PROJET**

- La zone d'activités répond -elle à un besoin sur notre territoire ?
- Quelles sont les entreprises susceptibles de s'y installer (au regard notamment des limites déjà imposées par le PLU, des demandes effectives et potentielles recensées, du marché local...) ? Existe-t-il des porteurs de projets extérieurs au territoire, ou des entreprises locales souhaitant étendre leur activité ? Quelles sont les entreprises dont l'implantation doit être privilégiée au regard du développement souhaité (cf. stratégie)
- Quels sont les besoins de ces entreprises : superficie du foncier ou de l'immobilier, localisation, infrastructures, équipements, services, type d'immobilier souhaité le cas échéant (atelier relais, hôtel d'entreprises, bâtiments en location...).
- Quelles infrastructures prévoir (dimensionnement de la voirie, fibre...) en fonction des entreprises accueillies ?
- Quelle typologie pour la zone : zone spécialisée sur une thématique ou pas ?
- Comment cette zone peut-elle s'inscrire dans les démarches existantes (OIR, filières...) ?
- Quelles complémentarités avec les zones voisines existantes ? (caractéristiques et positionnement des zones situées sur des territoires voisins, foncier disponible, prix de commercialisation de leurs terrains, typologie d'activités accueillies, ...)

## **PHASE 2. FAISABILITE TECHNIQUE ET IMPACTS :**

- Quelles sont les contraintes techniques : nature des sols (topographie, géologie) dessertes en réseaux, équipements à proximité
- Quelles sont les contraintes règlementaires : urbanisme (PLU, périmètres de protection...), contraintes locales en termes de construction, d'aménagement et d'intégration paysagère, particularités du paysage à valoriser et/ou impacts à minimiser...
- Quels sont les impacts pressentis du projet : impact du chantier (poussières, nuisances sonores, perturbation du trafic, pollution des eaux liée aux travaux...), effets structurels (sur le foncier, le bâti, le milieu naturel avec les rejets ou la production de déchets...), effets fonctionnels : incidences sur les liaisons et déplacements (trafic), sur l'hydrologie, production des déchets, nuisances sonores
- Quelles mesures de réduction de ces impacts ?  
Quelle prise en compte des enjeux de développement durable permettant d'assurer la qualité architecturale, paysagère et environnementale de la zone d'activités :
  - ✓ définition d'un cahier des charges/ cahier de recommandations en matière de :
    - gestion économe de l'espace
    - gestion de l'eau
    - gestion des déchets
    - risques naturels et industriels
    - aménagement paysager de la zone

- aménagement architectural de la zone et réalisation des bâtiments éco-conçus
  - maîtrise et optimisation des consommations d'énergie
  - gestion des rejets atmosphériques
  - gestion des nuisances sonores
  - gestion de l'entretien et de la maintenance
- Analyse de l'accessibilité du site et de la mobilité de ses usagers : nature des échanges attendus, impact sur le trafic, sécurisation des accès, ....

### **PHASE 3 : PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT**

#### ➤ **Schémas et programmes d'aménagement :**

- Conception de deux à trois plans d'aménagement (en adéquation avec la demande recensée) coefficient d'emprise au sol, nombre de lots, organisation des parcelles en fonction de la typologie des entreprises ciblées, dimensionnement des réseaux de voirie, accès à la ZA (caractéristiques techniques du carrefour : rayons, largeurs des voies, aménagements à l'intérieur de l'anneau ..., signalétique, services ...
- Principes de desserte et d'alimentation de la ZA en réseaux divers : eaux pluviales, entretien des voies, eaux usées, électricité, téléphone, gaz, eau potable, incendie, éclairage public.
- Définition des espaces verts aménagés et traitement paysager de la ZA

Le prestataire détaillera notamment :

- Le découpage et d'affectation des lots
- Les principes de structuration de l'espace : organisation des espaces constructibles et des espaces publics, implantation des bâtiments, organisation du maillage viaire et des conditions d'accessibilité tous modes, traitement des espaces non bâtis.
- Les principes de desserte : organisation des circulations tous modes confondus et du stationnement
- Le plan de masse, des coupes de principe à l'échelle du 1/500ème
- Les principes illustrés d'intention d'aménagement des espaces publics : photographies, images en 3D ;

#### ➤ **Aménagement commercialisation et entretien**

- Comment gère-t-on la maîtrise du foncier ? Quelles procédures mettre en place pour l'acquisition du foncier ?
- Quelles préconisations concernant les outils d'aménagement et de gestion du foncier (ZAC, ZAD, lotissement, ...) ?
- Quel phasage envisager ?



- Qui achète (EPF...)
- Qui porte l'opération (régie directe, concession d'aménagement, mandat...)?
- Qui commercialise ?
- Quel fonctionnement futur de la zone ?
- Faut-il prévoir un règlement intérieur ? Quelles sont les dispositions indispensables à y intégrer ?
- Qui gère l'entretien de la zone ? (Équipements publics, éclairage, espaces verts, assainissement, OM...)
- Quelles études complémentaires prévoir (dossier loi sur l'eau, ...) et quelles préconisations ?

➤ **Montage opérationnel et financier du projet**

- Chiffrage détaillé du coût des investissements pour les différents schémas d'aménagement
  - *chiffrer les différents postes budgétaires induits par le programme en matière de desserte, d'équipements, d'assainissement, de réseau public d'électricité, téléphone, eau potable et d'aménagement des espaces publics*
- Evaluation du seuil minimal de prix de vente au m<sup>2</sup> du terrain viabilisé (coût du foncier+ aménagements + honoraires...)
- Plan de financement prévisionnel (subventions+ autofinancement)
- Echancier de réalisation des programmes d'aménagement de la ZA détaillé.
- Evaluation des coûts de fonctionnement

### 3. SUIVI DE L'ÉTUDE

#### 3.1 Le pilotage de l'étude

Le suivi de l'étude sera assuré par un comité de pilotage constitué d'élus de la Commission économie de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance, des chambres consulaires, de l'agence de développement 04, et des intercommunalités voisines.

Les représentants des communes, le syndicat d'initiative des Omergues et d'autres partenaires seront également associés.

Le Comité de pilotage a pour rôle de valider les différentes phases de l'étude et les productions afférentes.

### 3.2 Réunions et documents de travail

Le titulaire prévoit l'animation et les documents de travail des réunions physiques suivantes à minima :

- Une réunion de lancement de l'étude est organisée par le titulaire, au début de l'étude, avec le comité de pilotage, ainsi que les autres interlocuteurs éventuellement concernés pour présenter la démarche. Elle permet de préciser la méthodologie retenue pour l'étude et le déroulement des opérations (calendrier de la mission et modalités pratiques).

#### **Pour l'étude « stratégique développement économique »**

- Une réunion en fin de la phase 1 « diagnostic » lors de laquelle le titulaire réalisera une présentation synthétique du diagnostic
- Une ou deux réunions pour la phase 2 lors de laquelle le titulaire réalisera une présentation du diagnostic, des stratégies et des actions proposées. Ces dernières seront débattues en comité de pilotage avant validation.

#### **Pour l'étude « faisabilité opérationnelle de la zone d'activités »**

- Une réunion sera prévue en début de phase 1 « étude opérationnelle ZA »
- Le comité de pilotage se réunira également à l'issue des phases 1, 2 et 3 afin d'évaluer si l'étude correspond au cahier des charges et faire le point, le cas échéant, des modifications ou compléments à apporter (3 réunions)

Le bureau d'étude pourra, au besoin, faire des propositions sur le nombre de réunions complémentaires à programmer.

Préalablement aux réunions, il doit être prévu un échange avec la Communauté de communes pour validation du contenu de l'ordre du jour. Il est demandé que les réunions soient animées par le titulaire et qu'un diaporama reprenant les points essentiels soit systématiquement proposé. Les documents de présentation doivent être remis à la Communauté de communes une semaine avant la date de réunion.

Les réunions du comité de pilotage ont lieu dans les locaux de la Communauté de communes ou d'une commune membre. À l'issue de chaque réunion, un compte rendu doit être rédigé par le titulaire du marché et envoyé à l'ensemble des participants sous 10 jours.

L'ensemble des réunions se déroulera sur le territoire de la CCJLVD avec la présence physique du prestataire.

## 4. RESTITUTION DE L'ETUDE

### 4.1 Durée de la mission

La date de commencement de la mission est celle de la notification du marché.

L'étude sur le volet stratégie de développement économique devra être finalisée au 15 Juin 2021, délai de rigueur.

Le volet étude de faisabilité opérationnelle de la zone d'activités devra être achevé au 15 Septembre 2021.

Un calendrier des étapes de la mission sera fourni par le prestataire.

### 4.2 Rendus et restitution de l'étude

Les rapports d'étude doivent constituer un outil d'aide à la décision. Il est donc demandé au titulaire d'apporter un soin particulier à la rédaction de tous les documents (informations claires, concises et synthétiques, éléments secondaires séparés dans des annexes thématiques, privilégier au maximum les informations essentielles à la prise de décision...).

À l'issue de chaque réunion de comité de pilotage, le prestataire transmet un compte rendu à l'ensemble des participants sous 10 jours.

A l'issue de chaque phase, le prestataire transmet le résultat de l'étude intermédiaire à la CCJLVD. Celui-ci comprend :

- les diaporamas ou autres documents présentés
- un rapport d'étude (avec détail des données recueillies)
- une fiche de synthèse

A l'issue de l'étude, le bureau d'étude retenu devra fournir à la Communauté de communes :

Pour le volet étude stratégique :

- le diagnostic
- les stratégies à 5/10/15 ans et les propositions d'actions détaillées et chiffrées
- les pièces annexes : Tous les documents collectés (données fournies par les partenaires,...) et produits , liste des personnes rencontrées et comptes-rendus des entretiens

Pour le volet portant sur la zone d'activités :

- Un rapport de faisabilité technique et économique complet avec le programme des aménagements, schémas et plans
- Le chiffrage des coûts d'investissement et des coûts de fonctionnement au moins sur les 3 premières années

- les pièces annexes : tous les documents collectés (données fournies par les partenaires,...) et produits, liste des personnes rencontrées et comptes-rendus des entretiens

Pour chaque réunion de présentation, le prestataire devra fournir à la CCJLVD, une semaine avant, le document qui sera présenté.

Après la validation par le comité de pilotage, et suite à d'éventuelles modifications, le prestataire devra produire le rapport définitif et le transmettre à la CCJLVD.

L'ensemble des documents remis le seront au format :

- papier : 3 exemplaires reliés
- numérique (CD-Rom ou clé USB) : fichiers informatiques de l'étude au format natif (.doc,.xls...)

### **4.3 Secret professionnel et propriété de l'étude**

Le titulaire est tenu au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements et documents recueillis au cours de la mission. Ces renseignements ou documents ne peuvent, sans autorisation, être communiqués à d'autres personnes que celles qui ont qualité pour les connaître.

Le titulaire s'interdit d'utiliser les documents qui lui sont confiés à d'autres fins que celles qui sont prévues au marché.

La CCJLVD reste propriétaire de l'étude et de tous les documents collectés par le titulaire.

## **PARTIE II : CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

### **1. CARACTERISTIQUES DU MARCHE ET CONDITIONS DE CONSULTATION**

#### **1.1. Type de procédure**

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée et soumise notamment aux dispositions du code de la commande publique.

#### **1.2. Décomposition du marché**

Le présent marché n'est pas alloti en raison de la nature de l'achat (prestations intellectuelles) nécessitant une cohérence d'ensemble dans la réalisation de la prestation.

Toutefois il est à noter que ce marché est découpé en plusieurs phases :

- Étude stratégique :
  - Diagnostic
  - Stratégie

***Ce premier volet devra faire l'objet d'une distinction pour les deux territoires (la partie ex Communauté de communes vallée du Jabron et la partie ex-Communauté de communes Lure Vançon Durance) tout en conservant une cohérence d'ensemble. Il devra faire l'objet de facturation distincte, les aides financières étant spécifiques aux deux territoires.***

- Étude de faisabilité de la zone d'activités :
  - o Opportunité et positionnement du projet
  - o Faisabilité technique et impacts
  - o Propositions d'aménagement

### **1.3. Pièces constitutives du marché**

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité décroissante :

#### **1.3.1. Pièces particulières**

- L'acte d'engagement (AE) et son annexe (bordereau de prix),
- Le présent cahier des charges (rappelant notamment les clauses techniques particulières et les clauses administratives particulières),
- La proposition technique et méthodologique (cf. point 3.3)

#### **1.3.2.2 – Pièces générales en vigueur le 1er jour du mois de l'établissement des prix (Mois mo)**

- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de services
- Le cahier des clauses techniques générales applicable aux marchés publics de services

### **1.4. Négociation**

La Communauté de communes se réserve la possibilité de négocier avec les candidats sur tous les éléments de l'offre.

Le cas échéant cette négociation se fera avec l'ensemble des candidats soit par le biais d'entretiens soit par écrit.

### **1.5. Demande de précisions :**

Des précisions pourront être demandées au candidat :

- lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée,
- lorsque l'offre paraît anormalement basse,
- en cas de discordance entre le montant de l'offre, d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant, d'autre part.

## 2. COÛT DE LA MISSION

### 2.1 Documents à produire par le candidat

Le titulaire complètera l'annexe 1 du présent cahier des charges.

Il établira aussi un devis détaillé correspondant au coût de la prestation dans son ensemble, faisant apparaître le nombre de journées de travail, les coûts journaliers du ou des intervenants ainsi que les frais annexes.

Le montant ainsi proposé inclura au minimum l'ensemble de la prestation telle que définie dans le présent cahier des charges.

### 2.2 Les clauses financières

Le titulaire s'engage à prendre à sa charge l'intégralité des frais inhérents à l'étude (frais de collecte de données,.).

### 2.3 Pénalités de retard

En cas de retard de l'étude, la pénalité appliquée sera de 1/1000 du montant de la partie de prestation dont le délai est expiré par jours de retard.

En effet, lorsque le délai contractuel est dépassé, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité calculée par application de la formule suivante :

$$P = V \times R / 1000$$

Où :

- P = montant des pénalités
- V = valeur des prestations en retard (prix figurant au marché)
- R = nombre de jours de retard

En cas de non-respect d'une des clauses du présent cahier des charges une pénalité de 500 € TTC sera retenue sur la rémunération des prestations.

En cas de retard dans la production des documents dans les 10 jours suivant la demande du maître d'ouvrage, et du fait du prestataire, il sera appliqué une pénalité journalière de 50 € TTC par jour de retard.

### 3. REMISE DES OFFRES

#### 3.1 La candidature

S'agissant d'une étude à caractère pluridisciplinaire, le bureau d'étude retenu devra présenter une équipe répondant aux critères suivants.

- Expérience en matière de réalisation d'études techniques et économiques
- Connaissance des problématiques économiques actuelles
- Connaissance en urbanisme, VRD et environnement en lien avec l'aménagement d'une Zone d'Activités
- Expérience dans la méthodologie d'animation
- Connaissance du milieu rural et de ses acteurs
- Une bonne connaissance de la région serait un plus.

#### 3.2 Jugement des propositions et critères d'attribution

Une fois la recevabilité de la candidature examinée, l'offre retenue sera l'offre économiquement la plus avantageuse.

Cette dernière s'appréciera en fonction des critères ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique des prestations : 40%.
- Prix des prestations : 40%
- Références : 20%

#### 3.3 Documents à produire par le candidat

Le candidat devra présenter un dossier contenant obligatoirement les pièces suivantes :

- Présentation de l'entreprise
- Attestation d'assurance "responsabilité civile de chef d'entreprise",
- Une proposition technique et méthodologique. Cette proposition permettra de rendre compte de la bonne compréhension des objectifs de l'étude et du déroulement possible de l'étude au vu des éléments figurant dans le cahier des charges.
- Les références professionnelles similaires - présentation d'une liste des études exécutées au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importantes
- Le CV des membres de l'équipe (avec l'indication de qui en sera le chef d'équipe)
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles
- Les pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise candidate
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Le candidat fournira également les pièces suivantes dûment complétées, datées, paraphées à toutes les pages et signées par le représentant qualifié de la société ou les représentants :

- lettre de candidature

- déclaration du candidat
- acte d'engagement
- devis (proposition de prix unitaire HT et TTC) selon le DPGF
- le calendrier proposé pour le déroulement de l'étude par phase en détaillant les coûts et le nombre de jours consacrés ;
- le Kbis du bureau d'étude
- cahier des charges et ses annexes, complétés et signés
- déclaration de sous-traitance, s'il y a lieu

Les candidats ont la possibilité de proposer des variantes.

En cas de présentation d'offre(s) variante(s), le candidat est tenu de répondre dans un premier à l'offre de base. L'« offre(s) variante(s) » doit comprendre un acte d'engagement, un bordereau des prix unitaires et un devis estimatif spécifique à la (aux) variante(s) ainsi qu'une note méthodologique décrivant les intérêts que présente(nt) la (les) variante(s) proposée(s).

### **3.4 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### **3.5 Conditions de remise des offres**

Les candidatures et les offres seront transmises par voie électronique via la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com)

Les prérequis techniques pour le dépôt d'une offre par voie électronique sont précisés sur : [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com) dans l'espace de réponse aux consultations dématérialisées.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes sous forme dématérialisée, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sous la forme « dématérialisée » sera examinée.

Afin de faciliter le téléchargement et l'ouverture des offres des candidats les noms de fichiers seront impérativement limités à 60 caractères.

**TAILLE DE VOTRE PLI DE RÉPONSE** : Il n'existe pas de taille limite des plis. Cependant, afin de faciliter le téléchargement et l'ouverture de votre pli de réponse, et d'éviter une restriction de votre système lors du transfert de vos fichiers, nous vous recommandons une taille maximum de 120 Mo (mégaoctets).

Pour toute question concernant l'utilisation du site [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com), vous pouvez joindre le service support utilisateurs au : 0892 222 401.

**ATTENTION** : Les plis qui seraient remis après les dates et heures limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.



### **3.6 Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance : 04 92 34 46 75 ou [ccjlvdirection@orange.fr](mailto:ccjlvdirection@orange.fr)

*Lu et accepté*

*Lu et accepté*

*Date : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_*

*Date : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_*

**La Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance**

**Le titulaire du marché**

**ANNEXE 1 – DECOMPOSITION FINANCIERE DE LA MISSION –**

Désignation	Nombre de jours estimées	Total HT	Total TTC
<b>ETUDE STRATEGIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>			
<b>Phase 1 : Diagnostic</b>			
PARTIE Vallée du jabron			
PARTIE Lure Vançon Durance			
<b>Phase 2 : Analyse, Stratégie et plan d'actions</b>			
PARTIE Vallée du Jabron			
PARTIE Lure Vançon Durance			
<b>SYNTHESE GLOBALE</b>			
<b>SOUS TOTAL</b>			
<b>ETUDE DE FAISABILITE ZONE ACTIVITES AUBIGNOSC</b>			
ETUDE OPERATIONNALLE ZA AUBIGNOSC			
Autre :			
<b>SOUS TOTAL</b>			
<b>TOTAL</b>			